



Réf. Farde e-Assemblées : 2514863

N° OJ : 50**Projet d'Arrêté - Conseil du 06/03/2023****Objet :** Subvention régionale dans le cadre du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS).- Octroi des subventions 2022-2023.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que la deuxième avance de la subvention régionale pour le Dispositif d'Accrochage Scolaire 2022/2023 s'élevant à 248.235,00 EUR a été versée à la Ville afin de permettre de financer des projets aussi bien dans les établissements dont la Ville est le pouvoir organisateur que dans les établissements des réseaux de la Communauté française, flamande et de l'Enseignement libre ;

Vu la demande de crédits aux articles 70008/33202 et 70008/41501 du budget de 2023 ;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Décide :

Article 1er : Octroyer des subsides au profit des associations partenaires des écoles de la Ville de Bruxelles dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) pour un montant total de 91.606,56 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2023 et réparti comme suit :

- asbl "Schola ULB" : 1.506,49 EUR pour le projet BXL04 à l'Athénée Léon Lepage;
- asbl "La Scientotheque" : 1.993,32 EUR pour le projet BXL05 à l'Athénée Marguerite Yourcenar;
- asbl "Schola ULB" : 1.931,99 EUR pour le projet BXL06 à l'Athénée Emile Bockstael;
- asbl "Centre Régional du Libre Examen" : 3.587,98 EUR pour le projet BXL07 à l'Institut Bisschoffsheim;
- asbl "Schola ULB" : 1.545,59 EUR pour le projet BXL08 à l'Institut Bisschoffsheim;
- asbl "Pierre de Lune, Centre scénique jeunes publics de Bruxelles" : 324,00 EUR pour le projet BXL10 au Lycée Henriette Dachsbeck;
- asbl "Schola ULB" : 2.318,39 EUR pour le projet BXL12 à l'Institut Paul-Henri Spaak;
- asbl "De Capes et de Mots" : 6.086,53 EUR pour le projet BXL14 à l'institut De Mot-Couvreur;
- asbl "Ajile" : 4.565,34 EUR pour le projet BXL28 à l'école primaire Steyls;
- asbl "Schola ULB" : 2.856,58 EUR pour le projet BXL30 à l'école fondamentale Congrès-Dachsbeck;
- asbl "La Bulle Citoyenne" : 4.565,34 EUR pour le projet BXL31 à l'école fondamentale Emile André;
- asbl "Réseau de musiciens intervenants en ateliers" : 3.572,13 EUR pour le projet BXL32 à l'école fondamentale Emile André;
- asbl "Les Ambassadeurs d'expression citoyenne" : 1.586,52 EUR pour le projet BXL33 à l'école primaire des Pagodes;
- asbl "Schola ULB" : 2.856,58 EUR pour le projet BXL34 à l'école primaire des Pagodes;
- asbl "Réseau de musiciens intervenants en ateliers" : 3.572,13 EUR pour le projet BXL35 à l'école fondamentale du Tivoli;
- asbl "Réseau de musiciens intervenants en ateliers" : 3.572,13 EUR pour le projet BXL36 à l'école fondamentale Baron Steens;
- asbl "Schola ULB" : 1.269,59 EUR pour le projet BXL37 à l'école primaire Léon Lepage;
- asbl "Réseau de musiciens intervenants en ateliers" : 3.572,13 EUR pour le projet BXL38 à l'école primaire des Six-Jetons;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL55 à l'école primaire Léon Lepage;

- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL56 à l'école fondamentale de l'Héliport;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL57 à l'école primaire des Six-Jetons;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL58 à l'école primaire de l'Allée Verte;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL59 à l'école primaire des Magnolias;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL60 à l'école fondamentale Congrès-Dachsbeck;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL61 à l'école primaire des Eburons;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL63 à l'école fondamentale du Canal;
- asbl "Espace Cultures et Développement" : 908,70 EUR pour le projet BXL64 au centre Pédagogique de Vlaesendael;
- asbl "Bienveillance à l'école - Infor Jeunes Bruxelles" : 3.328,85 EUR pour le projet BXL65 à l'institut Diderot;
- asbl "Bienveillance à l'école - Infor Jeunes Bruxelles" : 4.657,73 EUR pour le projet BXL66 à l'Athénée Marguerite Yourcenar;
- asbl "Bienveillance à l'école - Infor Jeunes Bruxelles" : 5.203,59 EUR pour le projet BXL67 à l'Institut De Mot-Couvreur;
- asbl "Bienveillance à l'école - Infor Jeunes Bruxelles" : 4.915,33 EUR pour le projet BXL68 à l'Institut Bisschoffsheim;
- asbl "Groep Intro" : 5.200,00 EUR pour le projet BXL79 à la "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck"
- asbl "Onderwijs Brussel" : 8.840,00 EUR pour les projets BXL84, BXL85, BXL86, BXL87, BXL88 à "HSBS Klavertje Vier, HSBS De Droomboom, HSBS Harenheide, HLS Koningin Astrid, HSBS Kakelbont".

Article 2 : Octroyer des subsides au profit des écoles de l'Enseignement Libre dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) pour un montant total de 63.033,70 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2023 et réparti comme suit :

- asbl "Centre scolaire Maris Stella et Notre-Dame de Lourdes" : 6.568,76 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Maris Stella pour les projets BXL23 et BXL24 ;
- asbl "Centre scolaire Dominique Pire" : 1.738,79 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Dominique Pire Saint-Thomas pour le projet BXL25 ;
- asbl "Institut Saint-Louis" : 3.844,04 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Saint-Louis pour le projet BXL26 ;
- asbl "Institut Notre-Dame de Joie" : 1.115,49 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Notre-Dame de Joie - Implantation Ecole des 4 vents pour le projet BXL27 ;
- asbl "Les écoles libres Saint-Roch" : 7.231,16 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'école Saint-Roch pour le projet BXL42 ;
- asbl "La Fraternité" : 7.833,75 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'école Sainte-Ursule pour les projets BXL43 et BXL44 ;
- asbl "Institut Saint-Thomas d'Aquin" : 7.359,30 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Saint-Thomas d'Aquin pour le projet BXL46 et BXL47 ;
- asbl "Comité scolaire Enfant Jésus" : 5.519,28 en tant que pouvoir organisateur de l'Ecole Enfant Jésus 2 pour le projet BXL48 ;
- asbl "Comité scolaire Enfant Jésus" : 3.679,52 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Ecole Enfant Jésus - Saint Jean Baptiste pour le projet BXL49 ;
- asbl "Institut Saint-Louis" : 1.269,59 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Saint-Louis - implantation Cardinal 2 pour le projet BXL 50 ;
- asbl "Centre scolaire Dominique Pire" : 4.515,64 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'école Magellan pour le projet BXL 51 ;
- asbl "Institut Saint-Louis" : 2.410,39 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Saint-Louis 1 - fondamental pour le projet BXL52 ;
- asbl "SPES" : 3.918,67 EUR en tant que pouvoir organisateur du centre Saint Jean et Nicolas pour le projet BXL71 ;
- asbl "Institut de la Sainte-Famille d'Helmet" : 1.349,33 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'école fondamentale libre Saint-Joseph pour le projet BXL74 ;
- asbl "Sint-Jorisbasisschool" : 2.340,00 EUR en tant que pouvoir organisateur de la "Basisschool Nieuwland" pour le projet BXL82 ;
- asbl "Sint-Goedele Brussel" : 2.340,00 EUR en tant que pouvoir organisateur de la "Brede School De Haven" pour le projet BXL83.

Article 3 : Octroyer des subsides au profit des écoles du réseau de la Communauté française et flamande dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) pour un montant total de 70.327,80 EUR à l'article 70008/41501 du budget ordinaire 2023 et réparti comme suit :

- Commission communautaire française - Institut Charles Gheude : 5.151,97 EUR pour le projet BXL13 ;
- Communauté française - Athénée Royal de la Rive Gauche : 22.491,94 EUR pour les projets BXL17, BXL18 et BXL19 ;
- Communauté française - Athénée Royal de Bruxelles 2 : 8.923,20 EUR pour le projet BXL20 ;
- Communauté française - Athénée Royal Victor Hugo Haren : 5.307,12 EUR pour le projet BXL21 ;
- Communauté française - Athénée Royal de la Rive Gauche - CEFA de Laeken : 2.608,18 EUR pour le projet BXL22 ;
- Communauté française - Ecole primaire de l'Athénée Royal de la Rive Gauche : 7.244,64 EUR pour le projet BXL40 ;
- Communauté française - EFA Athénée Royal de la Rive Gauche : 2.759,98 EUR pour le projet BXL41 ;
- Communauté française - Athénée Royal Gatti de Gamond : 4.802,37 EUR pour le projet BXL54 ;
- Communauté française - Athénée Royal de Koekelberg : 4.805,95 EUR pour le projet BXL70 ;
- Communauté française - EFA Leonardo Da Vinci-Deswaef : 1.032,44 EUR pour le projet BXL73 ;
- Commission communautaire flamande - "Buso Zaveldal" : 5.200,00 EUR pour le projet BXL81.

Annexes :

